



CONSTAT AFFLIGEANT !

Moins d'employés et plus de précarité

Lors de la réunion du 25 octobre 2016, l'expert-comptable mandaté par le Comité d'Entreprise a présenté son rapport préalablement à la consultation sur la politique sociale de JCDecaux.

Le rapport de l'expert relève une augmentation de 30% des départs en 3 ans, notamment en raison de l'augmentation des départs en retraite.

Les salariés vieillissent et ne sont pas toujours remplacés. C'est le résultat de la politique menée par l'entreprise d'augmentation des charges de travail et de recrutement en contrat précaire pour les travailleurs les moins qualifiés (l'intérim et le nombre d'embauches en CDD est en forte progression sur la catégorie employés).

Inégalité des salaires

65% des employés et 37% des techniciens et agents de maîtrise n'ont perçu aucune augmentation individuelle de salaire. Ils n'ont reçu qu'entre 1% et 2,2% d'augmentation générale en 2 ans. Par ailleurs, certains cadres n'ont eu aucune augmentation de salaire pendant cette période, malgré des augmentations au-delà de la NAO pour certaines catégories de cadres (exemple : +4,4% pour les coefficients C3N4...).

Pendant que les salariés doivent se serrer la ceinture, certains dirigeants voient leurs rémunérations augmenter de **5 % en 2015**, soit un gain annuel supérieur à **100 000 €uros**. Le salaire de Jean-Charles Decaux par exemple progresse de **2,4 à 2,5 millions d'€uros** en 2015, **ce qui correspond à 137 années de SMIC !**

L'année dernière, JCDecaux a détruit 500 millions d'€uros de ses propres actions, soit plus de 41 000 € par salarié. Cette « prime » pour l'actionnaire a ainsi permis à Jean-Charles Decaux de percevoir **3,8 millions d'€uros** en plus de son salaire.

Et c'est sans compter l'augmentation de 12 % du dividende versé au titre de 2015, soit **112 millions d'€uros** encore pour les actionnaires...

Cette politique sociale privilégiant les actionnaires au détriment des salariés est inqualifiable.



Pour obtenir une politique sociale plus juste, rejoignez-nous : Adhérez à la CGT

